



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

COMMUNE DE PONCHON

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 08 DECEMBRE 2023

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Présents : Robert JOYOT Maire,

Yannig MERLIN, Colette JOLLIVET, Geneviève DELABY, **Adjoint**s

Francine FAUQUEMBERGUE, Laurence LACHAPELLE, Bruno CAFFIER, Jocelyne BORDIER, Jean-Pierre JOYOT, Nancy SUZÉ, Olivier WAUTERS, Myriam LEDOUX **Conseillers**

Absents : Michel VASSEURpouvoir à Robert JOYOT

Denis ROLLAND

Secrétaire de séance : Jocelyne BORDIER.

Participait à la réunion : Martine CORNET

Observations sur le compte rendu de la séance du 02/11/2023 : Néant.



1. Décision budgétaire modificative.

En dépenses supplémentaires :

- Cotisations pour l'assurance du personnel : 3 437,17 €
 - Reprise par l'Etat d'une aide exceptionnelle accordée en 2022 : 8 500,00 €
 - Intérêts du 4^e trimestre sur l'emprunt à court terme de 300 000 € : 3 500,00 €
- 15 437,17 €

En recettes supplémentaires :

- Redevance d'occupation du domaine public : 4 881,17 €
 - Contributions directes : 10 556,00 €
- 15 437,17 €

Accord unanime du Conseil Municipal.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

2. Prorogation pour un an de l'emprunt à court terme de 300 000 €.

COMMUNE DE PONCHON

Il s'agit plus précisément d'un nouvel emprunt, qui prendra la suite de l'emprunt actuel qui s'éteint le 9 février 2024.

L'École est entièrement payée. Les derniers décomptes généraux définitifs sont presque tous parvenus. (Mais il en manque encore pour un ou deux prestataires).

Mme Cornet a envoyé les demandes de subventions finales, pour un montant total de 378 000 €. (20 décomptes généraux définitifs, à répartir dans 10 dossiers de subventions).

Un nouvel emprunt apparaît souhaitable, en attendant que les subventions soient versées, avec en plus le remboursement de la TVA.

Le crédit agricole propose de nous consentir un emprunt dont les termes essentiels sont les suivants :

- Montant : 300 000 €
- Durée : un an
- Remboursements anticipés possibles.
- Taux : Euribor + 0.95 %
- À l'heure de la proposition cela faisait : euribor : 3.962 %
0.950 %
4.912 %

Accord unanime du Conseil Municipal, sauf l'opposition de Myriam LEDOUX.

3. Autorisation donnée au Maire, pour engager des dépenses d'investissement dans l'attente du vote du budget 2024.

- Le Maire peut engager des dépenses de fonctionnement dans la limites des dépenses de l'année 2023.
- Il peut régler les annuités d'emprunt.
- Il doit demander l'autorisation, avant le vote du budget 2024, d'engager des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des dépenses de l'année 2023.

A l'unanimité, le Conseil autorise le Maire à engager des dépenses d'investissement selon le tableau ci-après.

Crédits votés par opération	Montant autorisé avant le vote du BP 2024
0023 Concessions et droits similaires	3 250 €
119 Réseaux de voiries	750 €
0119 Chemins communaux	1 565 €
0023 Mat et out de voirie	500 €
0023 Inst générales, Aménagements	6 000 €
0032 Mat Mob scolaire	875 €
0023 Mat Mob Communal	3 750 €
0033 École Mairie Travaux	15 000 €



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

COMMUNE DE PONCHON

QUESTIONS DIVERSES

- Félicitations au personnel de la part du Conseil Municipal pour la décoration du village à l'occasion des fêtes de Noël.
- La commission d'information est convoquée pour le mercredi 13 décembre à 18 h.
- L'école donnera un concert de Noël dans l'église de Ponchon le jeudi 21 décembre à 17 h 45.
- Le Conseil est d'avis de rétablir les vœux de la Commune, ils auront lieu le samedi 27 janvier 2024 à 18 h.
- Le Conseil est d'avis de rétablir le repas de tous les printemps, il aura lieu le samedi 16 mars 2024.
- Accessibilité : Y. MERLIN soulève la question de l'aménagement de la salle du bas de la Mairie.
- O. WAUTERS signale que l'accessibilité de la Mairie doit faire l'objet d'une demande de dérogation.
- N. SUZE signale que la porte cochère de la Mairie doit rester continuellement fermée.
- C. JOLLIVET demande un système d'éclairage pour les 3 marches de la Mairie.
- Règlement général pour la protection des données RGPD, délégué à la protection des données DPO.
 - Nous avons un DPO : Solution Citoyenne.
 - Il a disparu. Il faut en trouver un autre.
- Éclairage public. Le mât à 2 candélabres, en haut de la rue du Larris, est faible.
 - Un candélabre de la rue de Pierrepont aussi.
 - R. JOYOT mobilise M. COFFIN/D'ELEC, en lui suggérant de poser des LEDS.

-(Hors réunion : ce genre de question ne doit pas attendre la survenance d'un Conseil ou d'une Commission).
- Finances : Y. MERLIN signale la note attribuée à la Commune de Ponchon, par les Contribuables Associés sur les chiffres de 2021 : 2/20
- Y. Merlin fait part de sa déception sur le fait de n'avoir plus accès à la boîte mail de la Mairie.

Date présumée du prochain Conseil : **jeudi 18 janvier à 19 h 00**

BON NOËL !